

SNEP  
Résidence Pierre et Sable  
88 chemin Bancoul  
Bâtiment 88 appartement 7  
97490 SAINTE CLOTILDE  
02 62 29 52 74  
snep.reunion@wanadoo.fr  
<http://snep-reunion.org/accueil2snep.html>

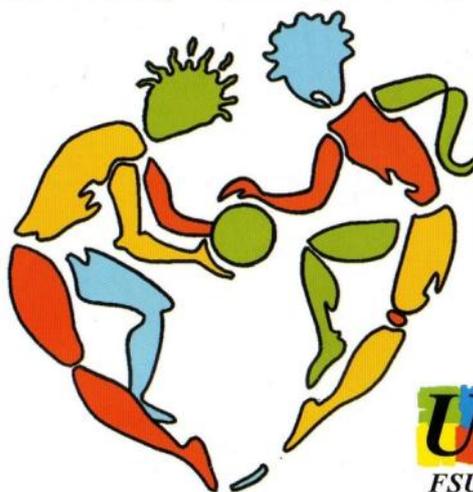
N°28 – JUIN 2014

## SOMMAIRE:

- Page 2 : éditio
- Page 3 : temps partiels annualisés & piscine
- Page 4 : CAP rév. note administrative & HCA
- Page 5 : CAPA hors classe PEPS
- Page 6 : mouvement intra académique
- Page 7 : bilan de la FPMA
- Page 8 : suite bilan
- Page 9 : compte rendu enquête plein air
- Page 10 : le nouveau décret sur les ORS
- Page 11 à 14: retour sur le congrès national
- Page 14 : réforme de l'éducation prioritaire
- Page 15 : inauguration rue JJ Boitier
- Page 16 : fiche syndicalisation 2014/2015



Le syndicat des enseignants d'EPS et des professeurs de sport



**Le métier au cœur**

ispensé de timbrage **Saint Denis CTCC**

**P**

**PRESE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

Déposé le:



Bassin de natation  
Philippe MANENC  
Mardi 27 mai 2014



## **INAUGURATION DE LA PISCINE PHILIPPE MANENC: La reconnaissance d'un grand militant du SNEP**



**FIN NOVEMBRE 2014**

**CAP SUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES**



## EDITO

Les 3, 4 et 5 mars le SNEP organisait son congrès académique sur le campus universitaire du Tampon. Deux jours et demi au cours desquels près de 80 collègues se sont rencontrés pour échanger, débattre et voter sur quatre thèmes. .

Moment important à la fois participatif et démocratique de la vie de notre organisation syndicale, nous avons eu le plaisir d'accueillir le Recteur de l'Académie, à l'ouverture de nos travaux, lequel s'est prêté volontiers à une série de questions - réponses avec les congressistes. Notre congrès s'est voulu ouvert à toutes et tous, syndiqué(e)s ou non syndiqué(e)s, tant les enjeux nous paraissaient importants pour l'avenir de la profession.

Chacun(e) a pu s'exprimer sur des sujets d'actualité. Vous trouverez le compte rendu des débats sur le site académique du SNEP. C'est fort de vos mandats que nous avons fait entendre la voix du SNEP Réunion au congrès national, lequel s'est tenu à Vogüe.

Un peu plus de 200 professeurs d'EPS représentant la quasi-totalité des académies s'y sont retrouvés du 24 au 28 mars. Outre les débats d'idées contradictoires, les échanges de qualité et les moments de convivialité, un autre temps fort de ce congrès a été la passation de témoin entre Serge Chabrol et Benoit Hubert devenu nouveau secrétaire général du SNEP. Un vibrant hommage rendu à Serge et des remerciements chaleureux lui ont été adressés, tant pour ses qualités que pour tout le travail accompli.

A noter qu'en amont de ce congrès national, nous avons participé à deux journées de réunion avec nos amis de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Mayotte. Nous avons pu constater que les îliens que nous sommes se trouvent bien souvent confrontés aux mêmes problématiques, (conditions de travail eu égard aux conditions climatiques, installations sportives non adaptées, parfois insuffisantes voir inexistantes...). Cela nous a permis de faire connaître nos spécificités et de faire amender certaines de nos propositions dans les grandes orientations qui guideront l'action du SNEP pour les 3 ans à venir.

A n'en pas douter notre engagement et notre militantisme sont porteurs, entendus et reconnus. N'en déplaise aux organisations syndicales qui ont lutté contre, la mobilisation de la profession et du SNEP a conduit le ministère à publier le décret 3heures sur le sport scolaire. S'en est suivi une note de service reconnaissant le sport scolaire comme partie intégrante des missions de l'Etat et du service public d'éducation.

Au plan local l'engagement de certains de nos camarades militants a également été reconnu. Cette année, après l'inauguration de la rue Jean-Jacques Boitier à la Montagne (commune de Saint Denis), un autre militant du SNEP Réunion, Philippe Manenc, a été récemment mis à l'honneur. La piscine du collège Cambuston à Saint André porte désormais son nom : piscine Philippe Manenc.

A l'heure de la réécriture du décret de 1950 sur le métier d'enseignant, le SNEP a fait le choix du vote en abstention lors du CTM du 27 mars à la suite d'un long processus démocratique par la voix de ses représentants au congrès national. A quelques mois des élections professionnelles, on peut s'interroger la position de certaines organisation syndicale (SGEN et UNSA) qui revendique l'intégration des PEPS dans le corps des certifiés, mais qui dans le même temps, refusent de voter l'abaissement de nos maxima de service. Lorsqu'on sait que nos collègues agrégés ont des maxima de service différents de ceux des autres disciplines, pourquoi demander un intégration si ce n'est pour des raisons purement électoralistes?

En tout état de cause, de grands chantiers nous attendent. L'EPS est notre histoire et c'est, rassemblés autour d'un SNEP fort que nous écrivons ensemble les pages de notre avenir.

Damien Laude, Secrétaire Académique



## PISCINE PHILIPPE MANENC



C'est avec beaucoup d'émotion et de fierté qu'une cinquantaine de collègues et amis se sont retrouvés le 27 juin 2014, afin d'honorer la mémoire et l'investissement exceptionnel de Philippe Manenc, ancien Secrétaire Académique, militant du SNEP ainsi que de la FSU.

Cathy Duriez, Secrétaire Académique, a pris la parole au nom du SNEP pour rappeler l'importance de la piscine de Cambuston, outil de travail fondamental qui a permis à des générations d'élèves saint-andréens de découvrir les activités nautiques.

Monsieur Mahoudeaux, ancien Principal du collège et ami de Philippe a également rappelé à travers quelques souvenirs, l'investissement constant de ce dernier et de l'équipe pédagogique pour faire vivre et évoluer ce bassin de natation.

Le SNEP FSU Réunion tient à remercier tout particulièrement Madame la Principale du collège Cambuston ainsi que le Conseil Général qui ont accepté en donnant son nom au bassin de réaliser le souhait de nombreux collègues et de rendre hommage au travail d'un enseignant hors pair.

Le bureau du SNEP FSU Réunion

## LES MI-TEMPS ANNUALISES

Il n'aura échappé à personne que l'époque où les temps partiels annualisés étaient accordés quasi automatiquement est révolue. En effet, depuis l'arrivée du nouveau Recteur et du Secrétaire Général, un sérieux tour de vis a été donné. Plusieurs arguments ont été avancés pour expliquer cette limitation. La pénurie d'enseignants est une explication que nous pouvons bien entendre car l'objectif de l'administration est de mettre un enseignant devant chaque classe. Il nous est cependant plus difficile d'admettre que la zone EST soit celle où l'obtention du mi temps est la plus difficile à obtenir, voire même impossible. Cette zone est évidemment la plus touchée par la pénurie d'enseignants.

A qui la faute? Certainement pas aux collègues de cette zone. C'est bien la politique de destruction de l'emploi à l'œuvre ces dernières années qui a conduit à l'assèchement du vivier de TZR, notamment dans cette zone.

Un autre argument, plus indigne, repose sur une certaine forme de retour à l'ordre moral voulue par notre hiérarchie, Inspection en tête. Un enseignant n'a pas à prendre 6 mois de « vacances » pour faire du « tourisme ». C'est malheureusement l'image parfois véhiculée par l'administration.

Il y a quelques années, un précédent IPR EPS nous avait d'ailleurs rétorqué « A-t-on déjà vu un IPR prendre un temps partiel annualisé »?

Nous noterons au passage que les enseignants qui bénéficient de ce dispositif ne volent pas l'argent des contribuables puisqu'ils sont payés au prorata du temps de travail et que celui-ci permet dans plusieurs cas de palier au manque de congés de formation, à la suppression de la CPA et peut offrir une forme de tremplin dans le cadre d'une reconversion.

Au final, nous ne contestons pas les choix de l'administration qui préfère privilégier la présence devant les élèves mais nous sommes plus dubitatifs devant les critères de choix discriminants tels que la zone géographique du demandeur qui n'est en aucun cas responsable de la pénurie d'enseignant.

Enfin, il faut savoir que dans certaines disciplines, il est impossible d'obtenir un temps partiel annualisé (exemple en lettre, arts plastiques, CPE) et que dans d'autres, il est fortement bridé (exemple en mathématiques une acceptation sur 13 demandeurs).

De plus, l'EPS possède le record en terme de demandeurs (22 demandeurs, 10 TPA accordés).

Toutes disciplines confondues, 110 personnels ont formulé une demande cette année, 42 ont obtenu une réponse positive (38%). Pour information, en 2012/2013, on relevait 170 demandeurs et 87 avaient obtenu satisfaction (51%).

Il faut donc relever que le taux de satisfaction en EPS (45%) est supérieur à la moyenne générale (38%). Cette dernière est en baisse significative par rapport à l'an passé.

### Bilan de la CAPA .

**Cette année, la commission à eu à traiter 9 cas :**

1 à l'échelon 5  
1 à l'échelon 6  
6 à l'échelon 7

#### Rappel de la règle :

Pas plus de 0,5 pts par an jusqu' à 39, pas plus de 0,1 au-delà. Une seule fois par échelon la possibilité d'être au-delà de la fourchette.

#### Plusieurs cas de figure ont été étudiés:

- Des propositions d'augmentation de la note administrative au dessus du maxima de l'échelon sans rapport circonstancié du chef d'établissement.
- Des propositions d'augmentation de la note administrative pour des collègues déjà hors grille, accompagnées d'un rapport circonstancié du chef d'établissement.
- Des propositions d'augmentation de note au-delà de l'avancement « normal » pour des collègues dans la fourchette de leur échelon (exemple : + 0.20 au lieu de + 0.10) sans rapport circonstancié.
- Des contestations de stagnation, de « gel » de note par le chef d'établissement (mais déjà au dessus du maximum de leur échelon).

Il en ressort que, comme chaque année, des collègues se voient proposer une augmentation de leur note au dessus du maxima de leur échelon ou encore au dessus de l'augmentation « normale » par leur chef d'établissement, mais que le rectorat ne valide pas en l'absence du rapport circonstancié exigé par la circulaire.

Il est anormal que certains chefs d'établissement proposent des augmentations sans joindre de justificatifs, ce qui montre de leur part soit une méconnaissance des textes soit un manque de respect vis à vis des collègues. Cependant ces pratiques tendent à diminuer. L'action du SNEP à chaque CAPA de révision de notes semble porter ses fruits.

Depuis l'année dernière, l'administration qui reconnaît un flou et un manque de précision dans la circulaire, a annoncé qu'elle refuserait dorénavant d'augmenter des collègues déjà « hors grille » et que l'augmentation supérieure à la normale devrait être "raisonnable".

Nous souscrivons à ce point de vue: la non application de règles conduirait inévitablement à introduire une part de "mérite" trop importante avec toutes les dérives que l'on connaît (assujettissement à la hiérarchie, chantage à la note...).

Les commissaires paritaires du SNEP FSU Réunion

La CAPA d'accès au grade de la Hors Classe des Agrégés s'est tenue mardi 29 avril. A ainsi été établie une liste de 92 personnes, toutes disciplines confondues, dont la moitié se voit attribuer par le recteur l'appréciation « Exceptionnel » et l'autre moitié l'avis « Remarquable ».

Après discussion, les collègues d'EPS se voient attribuer 8 appréciations «Exceptionnel» et 10 «Remarquable». Nous sommes ainsi la discipline aux effectifs importants ayant le plus fort taux de promovables proposés à l'accès à la hors classe avec plus de 28 % (exemple par comparaison : mathématiques 18 % des personnels concernés).

L'objectif de cette commission était de définir, parmi les collègues promovables, la liste finalement proposée par l'académie à la CAPN qui s'est déroulé entre le 24 au 26 juin 2014.

Au final, 5 collègues (4 femmes et un homme) accèdent au grade de la hors classe agrégé dans la discipline EPS.

Pour information, en 2013 le dernier promu à la hors classe en EPS totalisait 266 points.

Pour rappel, les revendications principales du SNEP et de la FSU sont :

#### Dans l'immédiat :

- Assurer à tous les agrégés un déroulement de carrière complet incluant la hors classe (augmentation du ratio)
- Suppression des mécanismes d'exclusion
- Suppression des évaluations des hiérarchies locales
- Suppression des accès à la hors classe laissés à la discrétion du ministère

#### A terme :

- Suppression de la hors classe et refonte de la grille en 12 échelons
- Rééquilibrage de la durée des échelons, notamment raccourcissement des derniers
- Respect des accords de 89 (perspective de carrière et revalorisation)

Les commissaires paritaires agrégés académiques,

Béatrice THIERRY &  
Matthieu PRUD'HOMME

# SNEP INFO REUNION – SNEP INFO REUNION –

## COMPTE RENDU CAPA HORS CLASSE PEPS CE.EPS

Les ratios promus-promouvables pour l'année 2014 ont été maintenus au même niveau que l'an passé, pour la hors classe des Professeurs d'EPS à 7 %, à 100 % pour la hors classe des CE d'EPS et à 50 % pour l'accès à la classe exceptionnelle des CE d'EPS.

L'élargissement de la base des promouvables, permet une augmentation du contingent global pour la hors classe des Professeurs d'EPS de 1068 à 1138. Cela se traduit par une augmentation du contingent dans notre académie (28 promus au lieu de 26).

Les contingents attribués à chaque académie sont calculés depuis 2 ans, en fonction du nombre de 9ème, 10ème et 11ème échelons et non plus en fonction du nombre d'enseignants entre le 7° et le 11°. Ceci permet aux académies où il y a plus d'enseignants au 11° échelon d'avoir des contingents supérieurs aux années précédentes. Cela permet également d'espérer les faire accéder tous à la Hors Classe avant leur départ en retraite ce qui n'était pas le cas jusque là. C'est donc une avancée importante qui remet de l'équité au service de toute la profession et contribue à la revalorisation de « TOUS ».

Cette avancée n'aurait bien sûr pas vue le jour sans l'activité permanente du SNEP et de vos commissaires paritaires au niveau national et académique. L'opiniâtreté associée au poids du SNEP paye. Il faut les renforcer par **l'adhésion** du plus grand nombre car nous avons d'autres revendications à faire avancer comme :

1- **l'augmentation du ratio promu-promouvables** (actuellement bloqué à 7%) afin de faire accéder plus de collègues et plus tôt aux indices plus avantageux de la hors classe.

2- **que la hors classe soit intégrée dans une nouvelle grille indiciaire** reconstruite permettant à tous de faire une carrière revalorisée.

3- **suppression à terme de la hors classe** et création d'un 12<sup>ème</sup> échelon.

Les commissaires paritaires académique du SNEP FSU

	Nombre de professeurs de l'Académie au 11° échelon au 31/08/13	Nombre de candidats à partir du 7e échelon	Nombre de promus	Barème et ancienneté de corps du dernier promu	Age du plus jeune promu	Nombre de 11° échelon non promus
Nombre de promouvables	17	362	28	183 19a10m27j	39	3

AVIS DES CE		
Avis	Total	%
Exceptionnel	93	25%
Faible	2	0.5%
Important	251	69%
Moyen	16	5%
Total général	362	

AVIS DES INSPECTEURS		
Avis	Total	%
Exceptionnel	33	9%
Insuffisant	7	2%
Très Satisfaisant	77	21%
Satisfaisant	245	68%
Total général	362	

## MOUVEMENT INTRA: COMPRENDRE LES REGLES DU JEU

**Delta :** modification du projet de mutation liée à l'injection ou la suppression d'un poste. Lorsque nous parvenons à ce que l'administration ajoute un poste au mouvement avant ou au cours de la formation paritaire mixte (FPMA), cela permet la création de x mutations et x améliorations de vœux.

### Exemple :

Création/libération d'un poste dans l'établissement Pisse en l'air de la commune Mare à Poule d'eau. (Grâce à notre action, le poste n'est plus réservé pour un stagiaire).

Cet établissement est dans les vœux de la collègue Bernadette, actuellement en poste dans l'établissement le Loft.

Cette collègue n'avait pas eu de mutation dans le projet initial. À présent, son barème lui permet d'obtenir ce poste débloquent. Sa mutation est donc créée, ce qui génère une chaîne:

Le collègue Daniel, titulaire d'un poste dans le clg Ker Ac de la commune Kouing Aman, obtient donc sa mutation sur le poste du Loft. (grâce à son barème). Il libère donc l'EPLE Ker Ac.

Christian qui avait obtenu son vœu 20, le poste du clg Brillotte de la commune Cilaos, peut donc être amélioré et obtenir son vœu 14, le clg Ker Ac de Kouing Aman.

Le poste libéré par Christian peut permettre 1 création, 1 amélioration ou rester vacant. Ce qui arrive chaque année car il n'y a pas assez de profs titulaires sur l'académie. Toutes ces évolutions se font grâce aux barèmes et à l'ordonnement des vœux indicatifs des uns et des autres.

### Principe de mutation :

Pour faire simple, sachez que pour chaque établissement, l'ensemble des demandeurs de mutation est classé du barème le plus fort au barème le moins fort.

Lorsqu'un poste est vacant, il est attribué au plus haut barème de ceux qui l'on demandé, à condition de ne pas avoir été muté sur un vœu mieux classé dans ses préférences.

On peut considérer que le mouvement intra-académique se fait en **deux étapes**. La première permet d'obtenir un vœu: soit un vœu établissement, soit un vœu large (commune, groupe de communes, départemental). Quand ce « tour » est passé, tous ceux qui ont obtenu une mutation, sont donc dans une commune. Dès lors, la FPMA étudie la possibilité pour chacun de ces collègues, mais aussi les collègues déjà en poste dans la commune qui seraient demandeurs d'un poste dans cette même commune (ex ci-dessous), d'améliorer leur affectation et/ou de créer des mutations **exclusivement** dans la commune.

Manu Saint Lu

### CAS N°1

1 poste au collège montgalizés est à pourvoir dans la commune de Saint Denis. Parmi tous les collègues qui ont demandé ce poste, c'est le plus fort barème qui l'obtient (300 points). C'est donc une collègue (Camille) de la commune Rose Hill qui obtient le poste avec son vœu 11 commune St Denis à 300 pts. Cette collègue n'a pas mis de vœu indicatif (de son vœu1 à son vœu10). L'administration considère qu'elle est donc pleinement satisfaite sur son vœu commune. À présent, on sait que dans la commune de Saint Denis, la collègue Carole, en poste dans le collège chaudron de labourdonnais demandait le poste vacant de l'établissement collège montgalizés. Or, Carole ayant 31 points, n'a pas pu obtenir ce poste.

C'est ici qu'intervient l'**intra commune** dont l'objectif est d'améliorer le taux de satisfaction global. Puisque Camille est satisfaite sur son vœu com et qu'elle n'a pas précisé qu'elle voulait l'établissement collège montgalizés, on peut l'affecter sur l'établissement collège chaudron de labourdonnais afin de permettre la mutation de Carole sur l'établissement collège montgalizés.

**Remarque:** l'intra commune est possible quel que soit le type d'établissement (clg/LP/LPO...), d'où l'importance de ne pas se censurer lors de sa demande et de faire des vœux indicatifs.

### CAS N°2

2 postes dans la commune des Aviron, 1 poste à la SEP du lycée Artois et 1 au clg Armagnac.

- Marlène, arrivant de l'inter demande : **V1 com Les Aviron avec 500 points**.

- Laurent, en poste sur Le Port, demande : **V1 Lycée Artois avec 800 points**

Charles en poste à St Denis demande :

**V1 clg Croustade avec 480 points**

**V2 clg Le Corbusier avec 480 points**

**V3 SEP lycée Artois avec 480 pts**

Roman, actuellement en poste au clg Le Corbusier des Aviron, demande : **V1 tout poste en lycée sur vœu com Aviron** avec 80 points.

#### Résultats :

Laurent, le plus fort barème qui ne demandait que le lycée Artois n'obtient rien, car il n'y a pas de poste au lycée (rappel, le poste est sur la SEP).

Charles n'obtient pas de mutation. Marlène qui ne formule aucun vœu indicatif, entre dans la commune sur le poste vacant du collège Armagnac.

Les deux postes vacants de la commune sont pourvus, la commune est donc fermée.

*Vient donc le temps de ... l'intra-commune précisée dans le cas suivant.*

### CAS N°3

#### Intra-commune

Aucun poste vacant dans la commune de Saint Paul. Ursule, titulaire d'un poste à La Possession demandait à obtenir le clg Mahé de Bourbon à Saint Paul, **Ursule ne peut donc pas obtenir pas de mutation**.

Dans notre travail de préparation, nous vérifions la possibilité de créer des mutations par la règle de l'intra commune. Ainsi, il se peut que des collègues, déjà en poste sur Saint Paul, aient demandé une mutation à l'intérieur de cette commune.

#### Exemple :

Laure (49 points) en poste sur clg Célimène Soubou demande le clg Mahé de Bourbon.

Nestor (100 pts) en poste sur le clg Mahé de Bourbon demande le clg Célimène Soubou

*La FPMA pourra donc créer 2 mutations supplémentaires.*

# SNEP INFO REUNION – SNEP INFO REUNION –

## BILAN DE LA FPMA

	2012-13	2013-14	
Nombre de demandeurs	129	125	
Nombre de postes au mouvement	42	47	
Taux de satisfaction	57	50	Dont 16 sur vœux 1 et 2
Postes vacants après mouvement	8	4	
Suppression de postes	15	13	6 mesures de carte scolaire, 2 TZR , 2 départs à la retraite, 3 suppressions de poste.
Départ à la retraite	9	16	
Nombre de créations	8	5	
Postes berceaux	9	15	Dont 12 postes vacants et 3 neutralisés
Modifications après projet	10	7	Dont 2 création de mutations

### Déclaration SNEP FSU FPMA EPS du 20 juin 2014

Monsieur le Président,  
Mesdames, messieurs les membres de la FPMA,

Le SNEP-FSU Réunion n'est pas coutumier de la politique de la chaise vide. Pour autant, par deux fois cette année, les commissaires paritaires du SNEP ont été contraints d'arriver à ce genre d'extrémité. Cela montre à quel point le dialogue social s'est dégradé. Nous le regrettons. Car malgré tout le travail réalisé, nous n'avons pu convaincre l'administration du bien fondé de nos propositions ; et au final ce sont les personnels, ce sont nos collègues qui risquent d'en subir les conséquences.

Si les documents qui nous ont été transmis étaient validés en l'état, le mouvement intra académique 2014 se traduirait par 4 postes vacants après mouvement et un taux de 38,4 % de personnels mutés contre plus de 42% l'an dernier. A noter également que parmi les demandeurs déjà titulaires d'un poste dans l'académie, 19% obtiennent une nouvelle affectation, contre 30% en 2013.

Autre précision importante, si l'administration n'avait pas pris en compte certaines de nos demandes, (modification de quelques berceaux et créations de postes) moins de 30% des personnels auraient obtenu une mutation.

Monsieur le Recteur nous l'a rappelé précédemment, l'EPS est l'une des disciplines où le taux de satisfaction des personnels mutés est l'un des plus faibles tous corps confondus.

Nous sommes tous d'accord pour dire que cette année est une année exceptionnelle, vu le nombre de lauréats aux différents concours et au regard de la rentrée scolaire qui se profile. C'est dans l'intérêt des personnels et du service, que nous vous demandons à nouveau de reconsidérer votre position et de prendre en compte nos derniers ajustements. Cela permettrait d'atteindre un taux de satisfaction équivalent à celui du mouvement 2013.

Si des académies telles que Toulouse, Nice, Poitiers, Clermont Ferrand, Limoges, Amiens et Caen, pour ne prendre que ces exemples, ont été capables de gérer le caractère exceptionnel de cette année en validant des modifications en séance, nous pensons qu'à la Réunion c'est également possible. De mémoire et ce n'est pas si lointain, nous avons une responsable du mouvement qui était en mesure d'intégrer les modifications en FPMA sans que cela ne désorganise les services. Pour prendre une expression de chez nous, « nou lé pa plus, nou lé pa moin ».

#### Quelques mots sur l'équité entre disciplines :

Cette année les certifiés/agrégés ont été les premiers à ouvrir le bal des mutations. Cela a occasionné des difficultés pour les disciplines à effectif moins important tel que les CPE, les PLP et l'EPS. En effet, les services du rectorat étant mobilisés pour les CAPA et FMMA, ils n'étaient de fait pas disponibles pour échanger avec nous.

### Déclaration liminaire, suite...

Si nous sommes favorables à l'existence d'un cadre commun régissant le mouvement intra, nous contestons le fait que sous couvert d'équité, l'administration décide que les règles établies lors de la 1<sup>ère</sup> FPMA mutation, devienne la règle qui présidera le déroulement des mutations pour tous les autres corps. Tout comme les PLP et les CPE, l'EPS a ses spécificités (mutation possible sur CLG, LYC, LP, SEP et SEG-PA).

Dans l'intérêt des personnels et du service, nous pensons que l'équité doit se faire entre les personnels d'un même corps. Il serait donc opportun en début de séance de procéder à des aménagements de la circulaire intra pour tenir compte des spécificités de chaque corps.

### Concernant les postes berceaux :

Nous avons réclamé cette liste depuis fin mars. Celle-ci a fini par nous être communiquée le 02 juin avec l'injonction « de faire part de nos observations dans les plus brefs délais, au plus tard le mercredi 4 juin 2014 ». Le 06 juin une nouvelle liste nous a été transmise, intégrant certaines de nos observations. Le 20 juin nous demandions à nouveau la modification de deux berceaux. Il nous a été répondu que cela n'était plus possible. Or à notre surprise, le 26 juin, des collègues nous ont alerté sur la diffusion par l'inspection, d'une liste de berceaux différente de celle validée le 06 juin.

Par ailleurs, nous sommes dubitatifs quant au choix de certains tuteurs. En effet, selon nos informations, plusieurs d'entre eux seront soit en congé maternité, soit en MTA, soit en dispo, ou se seront plus en poste dans l'établissement. Ils ne pourront donc pas assurer cette mission à la prochaine rentrée.

Pour rappel, l'an dernier nous avons demandé à être associés à la constitution de la liste des postes berceaux. L'administration s'était engagée à mettre en place un GT. Pour des raisons que nous ignorons, ce GT ne s'est pas tenu. Celui-ci aurait permis d'éviter ces dysfonctionnements, de faire gagner du temps aux services, d'éviter les tensions mais surtout d'améliorer grandement le mouvement intra académique.

Nous ne nous étendrons pas sur les problèmes rencontrés lors de la CAPA d'accès à la HCL. Les explications nous ont été données. Néanmoins, force est de constater que des dysfonctionnements perdurent. En effet, des projets d'affectation ont été divulgués par des CE et une OS, le SNALC, alors que la FPMA ne s'est pas encore réunie. A cela s'ajoute la liste erronée des supports berceaux qui a été envoyée dans les établissements par l'inspection académique.

Cela fait beaucoup pour une année!

En 2013 vous nous aviez dit que le mouvement serait transitoire. En 2014 vous nous dites qu'il est exceptionnel, qu'en sera-t-il en 2015 ?

En amont de la FPMA du 20 juin, avec le SNES et le SNUEP, nous avons demandé une audience à M. le Recteur. Lors de cette rencontre, ce dernier a pu constater que les difficultés liées au mouvement intra académique 2014 étaient communes aux différents corps. M. le Recteur s'est engagé à ce que les services réétudient avec bienveillance la possibilité de prendre en compte nos propositions.

Les mutations et les premières affectations sont pour les personnels un moment important. C'est pourquoi nous attendons que cette FPMA permette une réelle amélioration de ce mouvement intra académique 2014 en EPS.

Le mouvement des PLP laisse entrevoir une réamorçage du dialogue social puisque certaines demandes de modifications ont été prises en compte en séance. Nous souhaitons ardemment qu'il en sera de même pour cette commission.

Damien LAUDE

Secrétaire académique du SNEP-FSU Réunion

Au cours de l'année scolaire 2012-13, l'Inspection Pédagogique Régionale a mené une enquête et missionné un collègue concernant les APPN et les sections sportives.

Ce collègue s'est rendu dans nos établissements pour faire le point avec les équipes de direction et les équipes pédagogiques EPS sur les APPN enseignées et les difficultés que nous pouvions rencontrer.

A ce jour, nous n'avons reçu aucun compte rendu officiel de cette enquête de la part de nos IPR. C'est pourquoi le SNEP Réunion, suite à une réunion de travail ouverte à tous les collègues le jeudi 07 novembre 2013, a décidé de mener sa propre enquête.

**« on se retrouve pris entre notre administration qui ne peut libérer les élèves au détriment des autres disciplines, et une inspection qui en veut toujours plus sans pour autant nous en donner les moyens »**

L'objectif était de proposer un questionnaire simple à répondre collectivement en ligne afin de nous permettre de recueillir des données concernant la mise en place des activités pleine nature.

La consultation, lancée fin novembre 2013, a laissé suffisamment de

temps aux collègues pour obtenir un taux de participation et de résultats significatifs.

**« Le choix de sorties multi activités permet d'optimiser les temps de pratiques et de répondre aux contraintes d'encadrement. (Peu de phases d'inactivité). »**

### Résumé et analyse de l'enquête:

Le taux de réponses de 40% (soit 46 établissements sur 120) est suffisamment important pour pouvoir être utilisé face à l'administration. Plus précisément:

-75% des lycées de l'île et seulement

-27% des collèges ont répondu à l'enquête du SNEP Réunion. Peut être que les équipes de collège ne sont pas senties concernées.

-87% des EPLE qui ont répondu à l'enquête organisent des APPN.

**« Une réglementation commune aux collèges et lycées et à toutes les APPN est une absurdité. Par exemple, les règles sont les mêmes pour des 6èmes en randonnée découverte qu'en terminale dans le cadre d'un CCF pour l'examen (quitte à dénaturer l'activité). »**

### 1/Les établissements qui ne font pas d'APPN:

Seuls 6 établissements ont répondu négativement et nous avons cherché à comprendre pourquoi.

En premier lieu, ces établissements n'ont pas mis en place de projet plein air en raison des contraintes financières et de l'investissement important (temps de travail).

Les contraintes relatives à l'encadrement et à l'éloignement des sites de pratique sont également des freins cités.

En revanche les équipes de direction et les compétences des collègues au sein des établissements ne semblent pas être un problème pour le développement des activités de pleine nature.

**« L'organisation des sorties obligatoires le samedi toute la journée pose problème à beaucoup d'élèves. On assiste à beaucoup d'absentéisme.**

Les bilans sont ici à prendre avec précaution compte tenu du faible nombre de réponses.

### 2/Les établissements qui organisent la pratique des APPN

Parmi les équipes qui organisent des APPN, 63% rencontrent des difficultés d'organisation.

Les deux principaux problèmes sont comme pour ceux qui ne font pas d'APPN d'ordre financier et temporel.

Les contraintes financières représentent pour 76% des établissements beaucoup ou énormément de difficultés.

De la même manière le côté chronophage (temps de préparation et d'organisation des APPN) est vécu comme une contrainte importante pour près de la moitié des établissements.

Enfin, il est frappant de constater que les listes d'activités définies par l'Inspection Pédagogique Régionale et la Région sont fortement décriées.

En effet, si l'on considère que les collèges se sont abstenus sur cette question qui ne les concernent pas, **16 EPLE sur les 18** qui ont répondu à cette question

**considèrent que la liste académique des activités subventionnées n'est pas pertinente (89%).**

Grace à vos retours, le SNEP Réunion possède maintenant des données chiffrées qui vont lui permet-

tre de défendre dans les différentes instances une politique de développement de la pratique des APPN adaptée à vos besoins dans l'Académie.

Compte tenu du taux satisfaisant de réponses à cette enquête, nous envisagerons l'an prochain un 2<sup>ème</sup>

questionnaire plus détaillé afin de cibler au mieux vos contraintes et revendications mais également les solutions que vous mettez en place.

Suite au conseil académique du SNEP Réunion qui s'est tenu le jeudi 22/05/14, deux collègues ont accepté de vous représenter et de vous aider si vous le souhaitez sur ce dossier. N'hésitez pas à les contacter !

**APPN et collègue : Gérald Chamand**

[Gerald.Chamand@ac-reunion.fr](mailto:Gerald.Chamand@ac-reunion.fr)

**APPN et lycée : Benoît Prochasson**

[Benoit-Jean-Chr.Prochasson@ac-reunion.fr](mailto:Benoit-Jean-Chr.Prochasson@ac-reunion.fr)

*Pour information, les encadrés correspondent aux retours libres d'équipes que nous avons jugé significatifs.*

**« Le manque de dialogue et de soutien de l'inspection est également un frein primordial au développement de ces activités. »**

Quelques collègues nous ont interpellés sur la décision prise par le SNEP de voter en abstention lors du Comité Technique Ministériel du 27 mars 2014. Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler ici quelques éléments.

En premier lieu, la position du SNEP est le résultat des consultations des congrès académiques puis national, position démocratique et très majoritaire.

Nous avons localement communiqué sur ce dossier et largement débattu au congrès académique.

De plus, cette décision a tenu compte des évolutions importantes concédées par l'administration détaillées ci-dessous.

Il est très important de constater que les syndicats de la FSU (SNES, SNUEP, SNEP), dans ce débat, ont réussi à écarter nombre de propositions qui couraient dans le monde politique, voire syndical comme l'annualisation des services, les 35h de présence obligatoire dans l'établissement, des services définis en fonction du projet d'établissement, la bivalence... »

Le projet de décret sur les obligations réglementaires de service (ORS), examiné lors du CTM du 27 mars, rappelle bien que celles-ci sont définies en maxima de service hebdomadaire et ancrées sur le cœur du métier (l'acte d'enseignement et l'animation de l'AS pour ce qui nous concerne): 17 + 3 heures d'AS pour les PEPS et 14 + 3 heures d'AS pour les agrégés d'EPS. En aucune façon ce texte ne prétend s'orienter vers une annualisation des services.

Certaines parties du texte reprennent des éléments déjà existants **tels que les missions de suivi et d'orientation des élèves (code de l'éducation et loi sur l'éducation)** et offrent une meilleure lisibilité et reconnaissance des différentes missions qui incombent aux enseignants. La FSU a obtenu qu'aucune mission ne soit quantifiée (horaires dus, nombre de réunion...).

- **le maintien de la coordination EPS** et sa stabilisation par décret (merci aux collègues qui ont signé la pétition), la reconnaissance de la coordination de district absente de tout texte jusqu'à présent.

- La prise en compte des collègues TZR notamment en cas de services partagés sur plusieurs établissements

- **Une pondération horaire** pour les établissements REP+, reconnaissant ainsi la pénibilité de l'enseignement dans ce type d'établissement (même si à la rentrée et pour la Réunion, des effets pervers pourraient apparaître).

- **Une indemnité pour 6h d'enseignement** en première et terminale des voies générales, technologiques et professionnelles et en CAP, ceci en compensation d'une heure de 1ère chaire dont l'EPS était jusqu'ici exclue, transformée en pondération pour les autres disciplines ; liée aussi à la transformation en LP de l'indemnité de CCF, dont l'EPS était également exclue.

### CE QUI N'A PAS ETE OBTENU :

- pas d'avancée en terme de réduction du temps de travail (sauf dans l'éducation prioritaire), alors que le Ministère reconnaît lui-même une augmentation des charges de travail.

- Deux amendements de la FSU demandent l'alignement du maximum de service hebdomadaire des enseignants d'EPS et de ceux du 1er degré exerçant dans les EREA, SEGPA et ULIS sur ceux des autres personnels. Ils sont adoptés à l'unanimité **sauf le refus de vote de FO, et celui de l'UNSA sur l'EPS.** L'administration y est défavorable, pour des raisons budgétaires.

- La pondération pour tous P.EPS et PLP

Le SNEP restera vigilant sur l'application de toutes ces mesures et l'écriture des décrets complémentaires. Par ailleurs, nous rappelons être opposés au conseil pédagogique (nomination des membres par le chef d'établissement), au contrat d'objectif qui encadre et limite le projet d'établissement et la liberté de chacun.

Chacun d'entre vous peut se faire l'écho et nous rendre compte de la réalité de son établissement à la rentrée 2014. Nous vous rappelons que nous souhaitons mettre de la proximité au centre de notre démarche syndicale. Depuis 2 ans nous vous donnons rendez-vous dans des AG de secteurs, départementale, journées de réflexion, stages syndicaux....Le SNEP Réunion se veut un lieu de débat, d'échanges, de controverses....pour cela nous vous invitons dès l'année prochaine à nous rencontrer.

Catherine DURIEZ Secrétaire Académique



### **REUNION DOM TOM d'avant congrès**

Avant chaque congrès national il est de tradition, au SNEP, de le précéder d'une réunion entre les différents DOM TOM, animée cette année par Jean Fayemendy, Polo Lemonier (secrétaire national et "parrain" des DOM TOM) et Alain Briglia.

Cette réunion, extrêmement importante pour nous, montre l'attachement du SNEP National à ses sections ultra marines qui représentent environ 700 syndiqués (9500 syndiqués au total) dont 266 pour la Réunion qui représente de loin la plus grosse section.

Furent présents lors de ces 2 jours d'échanges, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Mayotte et bien évidemment la Réunion. Nous avons regretté l'absence de Tahiti et de la Nouvelle Calédonie dont la situation syndicale est fortement dépendante de l'arrivée de militants, compte tenu du turn-over lié aux contrats de 4 ans.

Les échanges furent constructifs et ont permis d'appréhender les problématiques locales en matière d'équipements, de relations avec l'administration et les IPR...

La problématique liée aux installations est commune à l'ensemble de l'outre mer en raison d'une situation climatique assez similaire, mais elle n'est évidemment pas de même nature à Mayotte où tout est à construire et à la Réunion qui est une académie "vieille" de 20 ans cette année. Pour illustrer le propos, à Mayotte, la principale difficulté tient à l'entretien des nouvelles installations qui sont fortement dégradées après seulement quelques mois par manque de surveillance. Nous avons également constaté l'inadéquation de certaines installations liée à des choix de matériaux et architecturaux inadaptés aux conditions climatiques. Par exemple, une piscine avec un revêtement en inox en Guyane (effet cocote minute et brûlures rétinienne garanties!), une piste en tartan qui se dégrade après quelques mois en Guadeloupe, l'implantation d'une piscine "pharaonique" à la Martinique dans un lieu totalement excentré par rapport aux établissements scolaires...

Nous avons expliqué l'action "chaleur" que nous menons localement depuis quelques mois. Les collègues des autres DOM se sont montrés particulièrement intéressés et l'idée d'une mutualisation est en train de germer afin de partager les outils.

### **LE CONGRES NATIONAL**

Concernant la forme, le congrès national est composé de 250 collègues venus de toute la France et des DOM TOM. Une organisation exceptionnelle et ce n'est pas de la flagornerie de le dire, de la part des collègues de l'Ardèche épaulés par ceux de l'Isère qui ont véritablement placé la barre très haut.. Le congrès fut aussi le moment de l'élection de Benoit Hubert qui devient le nouveau secrétaire général. Ce fut pour nous l'occasion de saluer le départ à la retraite de Serge Chabrol.

Au final, des moments d'échange et de partage très riches qui ont permis de repartir regonflés à bloc.

Concernant le fond, le SNEP a fait le choix de rompre avec la tradition des fameux textes à amender pour les remplacer par des séries de questions articulées autour de 4 thèmes. Les collègues ayant participé au congrès académique ont pu l'expérimenter et constater la difficulté de l'exercice pour produire de la réflexion sans sortir du thème.

Si les inévitables débats de tendances entre U&A et Ecole Emancipée ont fait vivre le débat démocratique, la nouvelle formule semble apporter beaucoup plus de consensus. Finalement le thème 1 est celui qui a donné l'occasion à l'EE de produire le plus grand nombre d'amendements comme par exemple la condamnation des grands événements sportifs tels que les JO de Sochi, la coupe du monde de foot ball...

Un certain nombre des amendements de l'EE ont été intégrés au rendu final, ce qui prouve qu'au SNEP, malgré certaines divergences de fond, le dialogue et l'écoute sont bien réels.

Le projet de décret relatif aux obligations de service fut un des fils rouges du congrès. Les débats furent vifs et animés avec finalement un choix de vote en abstention au CTM (comité technique ministériel). Sans revenir sur ce choix largement expliqué depuis par le nouveau secrétaire général, Benoit Hubert, il est intéressant de constater que la décision à été prise par le congrès le mardi pour un vote en CTM le jeudi. C'est un signe indéniable de démocratie participative et l'on ne pourra pas taxer le S4 (secrétaire national) d'avoir décidé sans consultation de la base. L'idéal serait finalement d'organiser un congrès national avant chaque vote en CTM!

Une intervention notable fut celle du secrétaire national du syndicat des inspecteurs - SNPI FSU - qui a prononcé un discours fortement applaudi. En se positionnant à contre courant des pratiques actuelles (le contrôle directif et la promotion "autistique" des réformes), il a clairement réaffirmé le rôle prépondérant des inspecteurs dans la formation.

Benoit CAQUELARD

### **Le congrès national du SNEP : Quelle belle aventure !**

Cela débute par un congrès académique, où on prend la température et c'est le cas de le dire chez nous : de ce qui se passe sur les terrains à la Réunion.

Conditions de travail, carrière, sport scolaire, problèmes d'installations, sujet épineux des inspections... le congrès réunionnais a tout de même rassemblé près de 80 collègues sur 3 jours.

Preuve de notre représentativité et de notre crédibilité en tant que syndicat corporatiste, Mr le Recteur Thierry Terret nous a fait l'honneur d'ouvrir ces journées par un échange direct avec les congressistes. De l'écoute, du respect, des questions, des réponses et surtout des engagements pour l'avenir notamment avec les soucis qui se profilent avec la réforme des rythmes scolaires.

Puis, échanges, débats, propositions, concessions, accords. Nous établissons un bilan des thèmes abordés et nous préparons nos mandats à porter lors du congrès national.

Viens le départ pour Paris, la délégation réunionnaise s'apprête à prendre l'avion avec l'attirail complet du congressiste (introduction des thèmes du national, propositions de textes émanant des bilans des académies, votes de nos collègues réunionnais, tous les dossiers SNEP qui seront un peu notre « bible » pendant 10 jours. Sans oublier une trousse complète et un cerveau bien préparé pour enchaîner réunions, commissions, débats, échanges... Mais aussi écharpe, gants et pulls parce que le choc de températures (et à tous les niveaux), va être violent mais ça on ne le sait pas encore !

A peine arrivés, le travail débute avec un stage spécial DOM/ TOM, au local mythique du SNEP national, à Paris, rue des Rondeaux.

Un bâtiment chargé d'histoires, celles de l'EPS, avec des dossiers, des archives des batailles déjà menées et souvent gagnées, mais aussi fief des responsables nationaux (genre de stars de l'EPS, que l'on voit en photo dans les bulletins, que certains profs d'EPS ont même peut être en poster géant chez eux, qui sait...).

Nous profitons d'un accueil chaleureux avec les délégations des DOM/TOM, reçues un peu en avant première pour un bilan de notre vie et EPS si lointaine et en même temps tellement proche de ce qui se passe sur « le continent ».

C'est aussi le début d'une prise de conscience des enjeux politiques d'une manière plus large et d'un recul obligatoire sur l'EPS.

Finalement, on se rend compte que l'on a bien tous les mêmes difficultés, tous les mêmes combats... Après analyse comparative, je peux affirmer que la Réunion ne s'en sort pas si mal. Les relations avec nos interlocuteurs administratifs, leur écoute sont la preuve d'un militantisme qui fonctionne plutôt bien. Et ça fait du bien !

L'Ardèche nous accueille alors pour 5 jours de marathon intellectuel et militant tellement riche qu'il en est même humainement déstabilisant. On en ressort forcément transformé. C'est aussi ça le SNEP !

Un emploi du temps rigoureusement respecté, alternances de plénières, commissions, prises de paroles, retour en plénière, votes, amendements, écoute des interventions, prises de notes, réflexions de haut niveau... Accrochons nous !

Lieu unique et ambiance joyeuse et studieuse, 250 profs d'EPS de toute la France discutent, partagent, sur le contexte politique, les conséquences sur l'éducation, sur l'EPS, mais aussi et surtout sur nos élèves.

Le niveau d'expertise est impressionnant et le regard national indispensable pour se situer ; à l'image d'une bonne évaluation formative et formatrice qui permet d'envisager l'avenir (syndical mais aussi professionnel) de manière plus ouverte et objective.

Des rencontres fortes, un partage d'expériences uniques, bref, Un SNEP qui fait du bien !

Camille DEHAIS le 15 avril



### Rapport de Commission des différents thèmes du congrès National :

#### Pour une société solidaire et démocratique

Commission présidée par Didier Sablic et Michel Fouquet

Tout le monde est unanime pour affirmer que le SNEP est un grand syndicat militant pour la démocratie.

Traitement du terme de « laïcité » et du partage des richesses entre public/privé et de l'inégalité grandissante entre collèges et lycées.

Décentralisation : problème de donner plus de pouvoirs aux collectivités. Pour une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Thématique très générale sur les questions de société : ce qui en ressort est **la nécessaire confiance dans l'action collective : mouvement social le plus unitaire possible.**

#### Quelle contribution de l'EPS, du sport scolaire et du sport à la réduction des inégalités

Manifeste du sport avec Christian COUTURIER :

Deux temps de travail :

##### **1/ Discussion par rapport au thème général :**

-Refonder l'EPS pour refonder l'école avec une place originale au sein des enseignements.

-l'EPS et les grandes problématiques scolaires et sociales : refus des stéréotypes sexistes encore trop développés dans les pratiques sportives pour une réelle émancipation des filles et des garçons en ESP et à l'AS.

-Remettre le plaisir au cœur des processus d'enseignement.

-Revisiter la place du sport et les références de l'EPS et du sport scolaire : APSA facteurs d'émancipation.

##### **2/Lecture du manifeste et des fiches métiers :**

-Discussion sur le titre « donnons du corps aux études ».

-Des APSA pour apprendre, pour progresser et pour réussir.

-Dynamiser le sport scolaire ;

#### Enseignants d'EPS, professeurs de sport, quels métiers ?

Soucieux du bien être de ceux qui composent la profession.

Redéfinition de la fonction sociale de l'EPS et du métier d'enseignant avec un travail interactif sous forme de discussion sur deux questions :

**1/ Qu'est ce qui favorise l'efficacité d'un enseignant ?** Discussion autour de la liberté pédagogique, de la qualité des installations sportives, de la prise en compte des spécificités locales ...

**2/Le métier d'enseignant est-il pénible ?** NON, nous avons voulu nuancer en disant que c'était son organisation qui le rendait pénible et qui conduisait à une usure prématurée des collègues.

Il faut apprendre à se rebeller au lieu de toujours faire en sorte de s'adapter : grosse discussion sur les inégalités territoriales liées aux politiques d'équipements sportifs.

Une grosse demande aussi sur la mise en place d'une véritable visite médicale annuelle.

Mais aussi et surtout la problématique importante des DOM/TOM : une motion a été adoptée sur les spécificités particulières de l'enseignement de l'EPS dans les départements et territoires ultra-marins (chaleur, humidité, rayonnement UV) et fera l'objet d'un travail national.

#### Quel outil syndical, quel syndicalisme ?

Commission animée par Alain Briglia

Trouver les moyens les plus efficaces pour toucher au plus près chacun d'entre nous.

-Réflexion sur « Adhérer c'est déjà lutter » : la force du militantisme (adhérer à des idéaux, rejoindre un groupe ayant des idées propres) mais grosse NUANCE avec les syndiqués consommateurs...

-Démarche pour un accueil convivial permettant au plus grand nombre de devenir militant SNEP : relancer des rencontres syndicales locales, développer des réseaux de contact (pour les non titulaires , faire encore plus...), mettre en place des heures syndicales et développer l'information en utilisant plus les nouvelles technologies : réseaux sociaux, site web... Tout ça pour un **meilleur LIEN.**

Candice Billy

# SNEP INFO REUNION – SNEP INFO REUNION –

## RETOUR SUR LE CONGRES NATIONAL



Le congrès national...*une expérience unique !*

Avant le déplacement à Vogüé, petit village Ardéchois, une avant-première au SNEP national, à Paris, avec le rassemblement des DOM/TOM afin d'évoquer les problématiques communes et ainsi trouver des solutions pour rendre nos actions plus efficaces.

S'en est suivi les 5 jours au centre Lou Capitelle de Vogüé où nous avons été accueillis par la super délégation des collègues de l'académie de Grenoble, organisation irréprochable, pour que nous soyons prêts à travailler de 8h à 22h !!

Le congrès national...*une expérience enrichissante* de part les débats, en commissions et en assemblées plénières sur les différents thèmes et la qualité des collègues qui y siégeaient et aussi...

Le congrès national...*une expérience relationnelle* énorme avec des rencontres et des discussions entre collègues de toutes les académies, 250 profs d'EPS, militants, engagés qui font que cette discipline existe et résiste aux assauts en tous genre.

Fière de faire partie de cette grande famille de militantisme et *vive l'EPS, vive le SNEP !!*

Candice Billy

## REFONDATION DE L'EDUCATION PRIORITAIRE



Le bulletin officiel fixant les modalités de la refondation de l'éducation prioritaire a été publié le 04 juin 2014. L'enjeu pour l'île de la REUNION est très important dans la mesure où 19 collèges de l'académie sont classés établissements ECLAIR et que cette dernière concentre des inégalités scolaires bien au dessus de la moyenne métropolitaine.

La réforme prévoit notamment la création, parmi l'ensemble des réseaux d'éducation prioritaire (1081 au total) d'établissements classés REP+ dont les caractéristiques sont définies par le présent BO. Pour la rentrée 2014-2015, 6 établissements de la Réunion ont été choisis pour lancer la réforme (102 dans toute la France). A la rentrée suivante, le nombre total des réseaux en REP+ sera de 350 sur les 1081 réseaux de l'EP.

Tous les établissements actuellement classés ECLAIR sur l'île ne seront probablement pas labellisés REP+. Dans ce cas, il seront seulement REP, c'est-à-dire qu'ils ne bénéficieront pas des mesures spécifiques de la refondation de l'EP.

L'une des mesures phares de la réforme est la pondération de 1.1 pour chaque heure effectuée. **A noter que les heures consacrées à l'animation de l'AS ne sont pas concernées.**

Les premières remontées des collègues dans les 6 établissements choisis localement ne laissent rien présager de bon (augmentation des heures supplémentaires, séquence horaire abaissée...)

Le BO entretient volontairement le flou à ce sujet: «chaque heure assurée dans ces établissements [REP+] est décomptée pour la valeur d'1,1 pour le calcul de ses maxima de service. **Sans avoir vocation à se traduire par une comptabilisation**, ce dispositif vise à favoriser le travail en équipe... ».

Jusqu'à preuve du contraire, une pondération horaire correspond à l'application d'une simple multiplication **et se traduit par une comptabilisation** (exemple pondération de l'heure de chaire) pour le calcul des maxima de service.

Ce manque de clarté évident va permettre à certains chefs d'établissements de faire pression sur les collègues: par exemple, l'abaissement des heures devant élèves doit être compensé par des **heures obligatoires** de concertation, réunion... La vigilance s'impose donc!

Nous invitons les collègues concernés par ce dispositif à nous contacter pour tous les questionnements et à se mettre en relation avec les camarades du SNES pour la mise en place d'heures mensuelles d'information syndicale au plus vite à la prochaine rentrée.

Benoit Caquelard

# SNEP INFO REUNION – SNEP INFO REUNION –

## HOMMAGE A JEAN-JACQUES BOITIER

*Décidemment , le SNEP FSU Réunion marque de son empreinte l'histoire de la Réunion comme le témoigne l'hommage rendu au mois de février à Jean-Jacques Boitier. En choisissant de donner son nom à la rue attenante au gymnase de la Montagne, la mairie de Saint Denis honore la mémoire d'un ancien secrétaire académique. Tous les anciens camarades du bureau académique qui ont connu Jean Jacques peuvent être fiers . Le SNEP FSU Réunion tient à remercier la commune de Saint Denis pour ce choix porteur d'une forte symbolique.*





# BONNES VACANCES A TOUTES ET TOUS

